



N° 2023/142

TRAVAUX D'ABATTAGE D'UN PIN D'ALEP DANGEREUX AU N°125 CHEMIN DU CAMOUYER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande formulée par la Société SUE Nicolas, dénommée le « demandeur »,

CONSIDERANT que pour permettre les travaux d'abattage d'un pin d'Alep dangereux au n°125 chemin du Camouyer, il y a lieu d'établir un arrêté de circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée sur le chemin du Camouyer, au n°125, au droit du chantier le mercredi 7 juin 2023 de 8h30 à 17h00, comme suit :

- La route sera fermée à la circulation et une déviation sera mise en place par les chemins de Peire Luche et de Valbois,
- La longueur de la voie à sens unique sera de 100 mètres,
- Le stationnement sera interdit,
- La vitesse sera limitée à 30 Km/h,
- La circulation sera rétablie intégralement avec la suspension du chantier le mercredi à 17h00.

ARTICLE 2

La signalisation correspondante sera conforme à la réglementation en vigueur. Elle sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de la police municipale.

L'entreprise sera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

ARTICLE 3

Le Maire pourra suspendre à tout moment le chantier si son déroulement peut avoir pour conséquence d'allonger la durée de perturbation de la circulation ou si les injonctions données à l'entreprise chargée des travaux ne sont pas suivies d'effet pour ce qui concerne les règles de sécurité et d'exploitation de la route.

ARTICLE 4

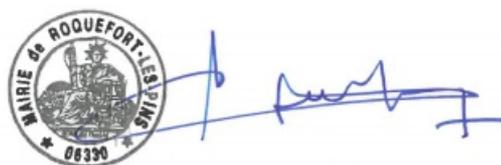
Le présent Arrêté sera affiché en Mairie, ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice des services de la commune de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Responsable de Police municipale de la commune de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Chef de corps du Centre de secours de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Président de la CASA,
- Monsieur le Responsable de la Société SUE Nicolas,

chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 12 mai 2023

The image shows the official seal of the Municipality of Roquefort-les-Pins on the left, which is circular and contains the text 'MAIRIE de ROQUEFORT-LES-PINS' and the number '06330'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Jean-François AGNEL VARIN
Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux